

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 26 (1932)

Artikel: L'église de Saint-Jean de Nyon
Autor: Campiche, F. Raoul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124471>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'église de Saint-Jean de Nyon

Par F. RAOUL CAMPICHE

Avant la Réformation, il existait à Nyon deux églises bien distinctes. L'une, probablement la plus ancienne, placée sous l'invocation de Notre-Dame, n'est autre que le *temple national*, affecté au culte protestant depuis 1536.

L'autre, dédiée à saint Jean-Baptiste, se trouvait dans le premier cimetière de ce nom, lequel était situé au-dessus de l'église catholique actuelle, entre ce bâtiment et la rue Saint-Jean, d'une part, la rue de la Colombière et celle des Moulins, de l'autre.

A en croire d'anciennes chroniques, cette église était fort belle et jouissait d'un grand renom à plusieurs lieues à la ronde. Fondée avant 1340, elle comptait, parmi ses bienfaiteurs, les princes et princesses de la Maison de Savoie, parmi lesquels on peut citer Louis II, baron de Vaud (mort en 1350), Amédée VIII (élu pape sous le nom de Félix V, en 1431, mort en 1451), Anne de Chypre, arrière-petite-fille du précédent, etc.

Une chapelle, qui contenait les corps de dix martyrs thébéens, semble avoir été incendiée en 1339. Lors de sa reconstruction, on retrouva les reliques que l'on mit dans un lieu plus apparent, peut-être le chœur même de l'église.

L'Evêque de Genève, en sa qualité de chef du diocèse, procéda en personne à la translation, le 8 avril 1342. A la demande de Louis II de Savoie, baron de Vaud, le pape Clément VI, par une bulle datée du 19 février 1343, accorda un an et quarante jours d'indulgence à quiconque, d'un cœur contrit et après s'être confessé, visiterait l'église à des dates déterminées et contribuerait à sa reconstruction.

« Cette église, — dit le Saint-Père, — renferme les corps de dix « martyrs de la légion thébéenne », entre autres ceux des « Saints Ama-
« ricius, Alexandre, Macrin et Gordien, dont l'Evêque vient de faire
« la translation dans un lieu plus élevé, cérémonie qui a donné lieu
« à un grand nombre de miracles, etc. »

Cette concession fut accordée au vu d'une supplique du baron de Vaud, lequel exposait que la mémoire de ces martyrs avait été conservée dès les temps anciens, à Nyon et aux environs, et que sa requête se basait aussi sur le témoignage d'un ancien manuscrit, actuellement perdu.

En réalité, ce culte semble n'avoir eu qu'un caractère purement local, car il ne figure pas dans les anciens calendriers des églises de Genève, de Lausanne et de Besançon. Par contre, il était connu des compilateurs du martyrologe romain qui, au XVI^{me} siècle, le marquèrent aux dates des 8 avril et 17 septembre.

Pour cette dernière date, il y a probablement confusion avec la fête de saint Amand, évêque de Worms, qui se célèbre le 26 septembre. Quant à la première, elle coïncide avec la translation des reliques de Nyon, qui eut lieu précisément le 8 avril 1342.

Sur l'origine de ce culte on ne possède aucun document contemporain.

Dès 1343, l'église Saint-Jean devint un lieu de pèlerinage très fréquenté, et, en 1534, on voit encore le duc de Savoie promettre d'écrire au Pape au sujet des *pardons* qui devaient se faire après Pâques, dans l'église, à l'occasion de l'anniversaire de sa dédicace.

Toutefois, la vénération attachée à ces reliques ne les mit pas toujours à l'abri d'opérations sacrilèges. C'est ainsi qu'en 1442, les syndics de Nyon se plaignent à l'Official de Genève de ce que, à leur insu, le curé Domp Nicolas Choutet s'était permis de distraire deux des os des Corps-Saints pour les donner au Seigneur de Saint-Julien. Il en fit l'aveu et prétendit que la chose s'était faite avec le consentement du Conseil de Nyon, ce qui fut démenti.

Un arrangement intervint entre les parties en litige, mais on en ignore les conditions.

L'église de Saint-Jean-Baptiste de Nyon, connue aussi sous le nom d'église des Corps-Saints, est mentionnée pour la première fois en 1340. A cette date, Aymon de la Tour, évêque de Sion, lui lègue une rente en huile de noix pour l'entretien de deux lampes allumées jour et nuit ; plus tard, cette redevance fut portée à 32 quarterons d'huile.

Le baron de Vaud lui-même donna, le 25 juin 1346, une rente de 60 sols, « pour une messe de l'aurore à dire sur le tombeau des saints martyrs » et régla que le produit des troncs appartiendrait par moitié au prieur et au curé de Nyon, à charge pour eux de payer annuellement aux bourgeois du dit lieu la somme de 15 livres pour les frais d'entretien et les réparations de l'église.

Le chœur fut reconstruit aux dépens de la Bourse de la Ville de Nyon, en 1531. Pierre, fils de feu Benoît Pernet, de Commugny, maître-maçon chargé de ce travail, reçut 175 florins pour ses peines et salaire, somme pour laquelle il donna quittance aux deux chapelains, savoir : Domp Claude Martines, curé de Bursinel et vénérable Louis Coudurier, bourgeois de Nyon, assistés de Noble Maurice de Châtillon, ce dernier agissant comme procureur de la Fabrique de l'église Saint-Jean et au nom des bourgeois et habitants de la Ville de Nyon.

Cet acte, instrumenté le 8 décembre 1531, par Jean Saubre, notaire à Begnins, fut passé à Nyon, dans la rue publique, devant la maison d'un autre notaire, nommé Jean Cleyrat, et en présence de plusieurs témoins dignes de foi¹.

Comme l'église paroissiale, celle qui nous occupe renfermait au moins six chapelles, savoir : celle de *Saint-Michel*, mentionnée en 1393 ; celle de la *Sainte-Trinité*, fondée par la famille Evrard, avant 1416 ; celle de *Saint-Pierre* dont le patronat appartenait aux d'Usier, et à laquelle, en 1503, Noble Guillaume, fils de Noble Jean d'Usier, bourgeois de Nyon, donne une cense annuelle de 10 florins, pour y chanter un répons chaque dimanche, à perpétuité, pour le repos de l'âme de ses prédécesseurs ; celle de *Saint-Jean de Galice*, dotée par Vaucher Quicat, en 1391 ; celle de *Saint-Nicolas* qui, dès 1488, servait d'oratoire au recteur de l'Hôpital ; et enfin celle de la Bienheureuse *Vierge Marie*, fondée en 1519 par Michel Quisard, dont les descendants possédèrent la seigneurie de Crans pendant plus de deux siècles (1542-1763).

L'église de Saint-Jean reçut, à plus d'une reprise, la visite de commissaires épiscopaux chargés de contrôler l'état du bâtiment et des objets servant au culte. En 1417, ces délégués constatent qu'elle est assez bien entretenue, mais que l'indigence de la sacristie est par trop excessive. Cette dernière renferme peu d'ornements pour les autels, plusieurs livres et objets nécessaires à la célébration des offices font défaut. Les uns et les autres devront être acquis dans le plus bref délai.

Le 5 mai 1481, Claude Rup, vicaire général de l'Evêché de Genève pour l'évêque Jean-Louis de Savoie, remarque la même pénurie et donne aux paroissiens l'ordre d'y remédier promptement sous peine d'excommunication majeure.

¹ Nyon. Archives communales. Pièces justificatives des comptes de l'année 1531.

Enfin, dans son procès-verbal du 17 octobre 1518, Pierre Farfeni, administrateur de l'Evêché de Genève, qui procédait alors à une inspection générale des églises situées dans ce diocèse, fait inscrire que ce jour-là, il a visité une chapelle « dédiée à Saint-Jean-Baptiste sise « hors les murs de la Ville de Nyon. Ce sanctuaire est bien tenu, convenablement doté et pourvu en nombre suffisant des objets nécessaires « au culte.

« Il renferme les corps des huit compagnon de saint Maurice et « les fidèles qui vont y faire leurs dévotions en récitant au moins « un *Pater noster* et un *Ave Maria* bénéficient de quarante jours « d'indulgence. »

Il note également que les Nobles André Festi et Jean Evrard font célébrer trois messes chaque semaine dans leur chapelle dédiée à Saint-Pierre, et desservie par un recteur qui se nomme Louis Evrard. Elle est bien munie d'ornements, mais ne possède pas de calice. Un délai de deux ans est accordé aux consorts Festi et Evrard pour s'en procurer un en argent.

Grâce à deux inventaires détaillés, datés, l'un du 5 mai 1449, et l'autre de 1526, conservés dans les archives de la commune de Nyon¹, on est assez bien renseigné sur la valeur du trésor de l'église de Saint-Jean ou des Corps-Saints.

Le premier mentionne entre autres :

1 image d'argent pesant 1½ marc, donnée par Anne de Savoie, fille du roi de Chypre.

1 chasuble de drap en soie verte, ouvragée de fils d'or, donnée par Amédée de Savoie « notre illustre prince »².

1 chape, 1 chasuble, 1 dalmatique, 1 tunique, 2 étoles et 2 manipules en drap de soie blanche, décorés et garnis d'orfroy, le tout donné par feu l'illustre prince Louis (II) de Savoie.

1 chasuble en laine rouge, brodée de toile, donnée par Noble Louise, femme de Noble Guigues de Briord.

1 couverture de toile peinte, à l'usage du maître-autel.

2 pales, plusieurs petits manteaux et 2 aubes.

1 couverture de camelot et une autre en soie pour recouvrir les arches, soit châsses renfermant les Corps saints.

¹ Nyon. Archives communales. Inventaires (à la date).

² Il s'agit ici d'Amédée VIII, dit le Pacifique, élu pape en 1431 sous le nom de Félix V.

1 ancien missel de grand format.

1 graduel, etc.

Dans le second inventaire, nous trouvons ce qui suit :

a) Pour le service du maître-autel.

1 grand missel ancien et complet, sur parchemin.

3 petits missels, également sur parchemin.

2 graduels (1 grand et 1 petit).

2 châsses fermant à clef, dans lesquelles se trouvent plusieurs sachets en soie et boîtes de cuivre renfermant des reliques.

1 pièce de toile rouge.

1 chasuble de peu de valeur.

1 chasuble de camelot blanc.

1 chasuble de drap blanc.

4 étoles et 7 manipules.

b) Pour le service de la chapelle d'Aubonne.

2 chasubles, l'une de drap vert et l'autre de futaine de toile noire brodée.

2 étoles.

3 manipules dont un blanc.

1 amict.

c) Pour le service de la chapelle des hoirs d'Etienne Levrat.

1 chasuble de drap violet.

1 chasuble multicolore, donnée par la femme de Jean Roch.

A cette nomenclature, il faut ajouter un reliquaire, composé d'un chef d'argent, et le reste en cuivre, donné à l'église Saint-Jean par un seigneur de l'Abergement, mais qui, en 1526, était conservé à Notre-Dame.

Survint la conquête bernoise qui, en 1536, devait mettre un terme aux cérémonies du culte catholique dans tout le pays de Vaud et à Nyon en particulier. Tandis que le gouvernement bernois faisait aménager l'église paroissiale pour la célébration du culte protestant, il ordonnait du même coup la fermeture définitive de celle de Saint-Jean. Ce fut en vain que la ville de Nyon en réclama la propriété au même titre que l'église de Notre-Dame. Messieurs de Berne répondirent, sans ménagement aucun, par le mandat souverain que voici :

« L'advoyer et Conseils de Berne à nos chiers et feaulx [de la Ville de Nyon]. Salut. Nous avons entendu vostre supplication à nous par ce pourteur présentée... En tant qu'il touche lesglise que demandés,

vous scavés que nous commis la vous ont desia refusée à cause de la grande idolâtrie que par le passé s'y fesoyt, pourquoy ne la vous serions (= saurions) outroyer. Datum XVIII augusti 1537¹. »

La démolition du vieux sanctuaire commença peu après, tandis que l'on procédait à la dispersion du trésor.

La ville de Nyon se défit du reliquaire en argent ainsi que des calices, et, d'autre part, les feuilles de velin des livres liturgiques servirent de couvertures à des registres plus modernes. Une difficulté surgit plus tard à ce propos entre la commune de Nyon et celle de Duillier qui, jusqu'en 1671, ne formaient qu'une seule paroisse avec Signy et Eysins.

En 1584, les syndics de Nyon ayant fait fondre une nouvelle cloche pour l'église paroissiale, voulurent faire participer à la dépense les gens de Duillier. Mais ceux-ci refusèrent, alléguant que les bourgeois et habitants de Nyon avaient disposé seuls de la tête de saint Maurice, de la croix en or des processions et des sépultures, ainsi que des matériaux provenant de la démolition de l'église Saint-Jean. Ils perdirent d'ailleurs leur procès à la Cour des Appellations romandes à Berne.

Bien qu'à peu près complète à la fin du XVIII^{me} siècle, la démolition de l'église Saint-Jean n'était cependant pas achevée à cette époque, et, en 1786, on en voyait encore d'importants vestiges.

En effet, dans le Manual du Conseil de Nyon, sous la date du « Lundy 20 février 1786 » on lit qu'on a chargé « Messieurs les syndics de faire « déblayer les matériaux en pierre de la nef du temple qui existait « dans notre cimetière de Saint-Jean et de les employer à faire un mur « d'enceinte en commençant du côté du lac pour le fermer. Et en attendant qu'on puisse finir cette réparation, on y suppléera par une cloison « de sapin. »

Dès lors, l'emplacement de l'église fut donc utilisé comme lieu de sépulture annexé à l'un des deux cimetières de la ville de Nyon (Notre-Dame et Saint-Jean).

En 1772, on y accédait par un portail en pierre, surmonté d'un couvert en bois, que, pour cause de vétusté, le Conseil fit démolir la même année².

Le 22 avril suivant (1772), il décide de faire « placer pour monument, une pierre en marbre noir, au portail du cimetière de Saint-Jean,

¹ Nyon. Archives communales. Bleu G, N° 3 (Correspondance officielle) folio 1.

² Délibéré du 23 mars.

« avec l'inscription que dans cet endroit était anciennement l'église
« de Saint-Jean, avec l'époque de sa construction ».

Ce petit monument épigraphique existait-il encore en 1803, date de la fermeture de ce cimetière ? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, il paraît avoir disparu sans espoir de le retrouver jamais.

C'est donc en vain qu'aujourd'hui, au moyen de fouilles sur le terrain, on essaierait de reconstituer le plan de l'église de Saint-Jean et d'en déterminer l'emplacement exact. Celui-ci, devenu propriété particulière en 1851, a été nivelé d'une façon si complète que toutes les traces de cet édifice semblent effacées pour toujours.

Est-ce à dire qu'il n'en reste plus aucun souvenir ? Nous ne le croyons pas.

En effet, une cloche, mesurant 109 cm. de diamètre, installée dans la Tour de l'Horloge, porte en minuscules gothiques de 3 cm. de hauteur l'inscription que voici, disposée sur une seule ligne ¹ :

† ihs † maria † eraclius † paulus † aquilinus † annicius † alexander
† valerianus † macrinus † gordianus † orate pro nobis † mvcxviii †.

Ce qui signifie :

† Jésus Marie † [SS] Héraclius, Paul, Aquilin, Annicius, Alexandre, Valérien, Macrin, Gordian. † Priez pour nous. † 1518.

Au-dessous de cette inscription, une bande de 16 cm. de large porte dix figures auréolées avec attributs divers (livre, lance, clef, croix, etc). Ces figures sont entourées d'une guirlande de feuilles de vigne formant chapelle, avec une fleur de lys à la retombée de chaque arceau.

A remarquer que sur huit des noms inscrits sur cette cloche, trois sont mentionnés dans la Bulle de 1343, savoir : Alexandre, Macrin et Gordian. Amaricius est peut-être une lecture défectueuse pour Annicius ou vice versa. De semblables interversions de lettres sont fréquentes dans les vieux textes.

Au surplus, les documents de cette époque (comptes et pièces justificatives de l'année 1518), conservés dans les archives de Nyon, donnent le détail des frais occasionnés par la fonte de cette cloche,

¹ Voir *Courrier de la Côte*, Nos des 5 et 6 avril 1924.

mais ne spécifient pas à laquelle des deux églises elle était destinée. C'est pourquoi l'inscription reproduite plus haut nous autorise à considérer ce bronze, vieux de plus de quatre siècles, comme le dernier vestige de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Nyon.

A ce titre, il méritait de figurer au nombre des monuments historiques ; ce qui a été fait par arrêté du Conseil d'Etat vaudois en date du 20 novembre 1931.

Sources: Archives de Nyon. — *Mottaz E.* : Dictionnaire historique du Canton de Vaud (article Nyon).

